



Ecole de plongée "jeunes"

Bulletin d'inscription saison 2023 / 2024

Enfant : Nom * : Prénom * :
 N° de licence (pour un renouvellement)
 Né le * à Dép.
 Adresse * :
 Code postal * : Ville * :
 Téléphone * :

Niveau de plongeur actuel :

- Débutant pour une première année de plongée
 plongeur de bronze plongeur d'argent plongeur d'or
 Sauv'nage niveau 1 niveau 2

Parents :

Nom * : Prénom * :
 Téléphone * :
 Email * :

* **Obligatoire.** Le téléphone doit nous permettre de vous joindre durant cette année. Veuillez tout particulièrement à le renseigner correctement. Merci

Adhésion : 100 € par enfants.

Réduction famille de 10% sur l'ensemble des adhésions (hors assurances)

<u>Options : ASSURANCE COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE ACCIDENT</u>				
Loisir 1 de base (requis pour compétitions toutes disciplines en milieu naturel)	22 € 00		Piscine (requis pour toutes compétitions en piscine exclusivement)	12 € 500
Loisir 1 TOP	42 € 50		Loisir 3	45 € 50
Loisir 2 de base	27 € 00		Loisir 3 TOP	88 € 75
Loisir 2 TOP	53 € 75			
Total cotisation et assurance		=		
Chèque global à l'ordre du ROC plongée ou espèce, à cocher			chèque	espèces

Si pas de souscription à l'assurance individuelle accident cocher la case

J'atteste avoir été informé(e) par la structure de plongée ROC plongée de la faculté et de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident ainsi que l'impose le code du sport.

Ou

Assurance accident personnelle : organisme Date expiration :
 N° contrat :



AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGEE JEUNE

Structure: ROC plongée

- Plongeur encadré 12m (PE12*) à partir de 10 ans
- Plongeur encadré 20m (PE20*) à partir de 12 ans (niveau 1)
- Plongeur encadré 40m (PE40*) à partir de 14 ans
- Plongeur autonome 12 m (PA12*) ou 20m (PA20*) à partir de 16 ans
- Plongeur autonome 40m (PA40*) à partir de 17 ans

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale

Je soussigné (nom, prénom, adresse) :

Autorise (ent) le mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né le :

A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée à la FFESSM.

Je suis informé que dans le cadre des prérogatives de plongeur PA12*, PA20* ou PA40*, le mineur peut-être autorisé par le Directeur de plongée à évoluer en autonomie (sans encadrement) en palanquée en partage de responsabilité avec d'autres plongeurs de même niveau.

Le club n'est responsable de l'enfant que durant les entraînements et les sorties en milieu naturel ; les trajets sont sous la responsabilité du responsable légal.

J'accepte que les responsables du club ou ses moniteurs autorisent, en mon nom, une prise en charge médicalisée vers un service approprié, en cas de besoin. **(1)**

J'**autorise** – **n'autorise pas** **(2)** le club à diffuser l'image de mon enfant réalisée dans le cadre des activités du club.

« Lu et approuvé »

Fait à Le

Signature du responsable légal :

*) En référence au Code du sport (Annexe III-14-a de l'article A-322-77)

(1) Rayer si pas d'accord

(2) Rayer la mention inutile